



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 9084

du 17/10/2023

Evaluation des risques et mesures en suivi de l'attentat du 16/10/2023

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 17/10/2023

Résumé	Informe les établissements scolaires à la suite de l'attentat du 16/10/2023
--------	---

Mots-clés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Direction de l'Enseignement de promotion sociale ;</li><li>- OCAM ;</li><li>- Mesures de sécurité ;</li><li>- Plan d'urgence</li></ul>
-----------	--

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Promotion sociale secondaire
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Promotion sociale secondaire en alternance
	Promotion sociale supérieur
<b>Ens. libre subventionné</b>	
Libre confessionnel	
Libre non confessionnel	

### Signataire(s)

Monsieur le Ministre-Président Pierre-Yves JEHOLET
--



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Administration générale de l'Enseignement**

**Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement  
tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR)**

**Service général de l'Enseignement tout au long de la vie**

**Direction de l'Enseignement de Promotion sociale**

**Evaluation des risques et mesures  
en suivi de l'attentat du 16/10/2023**

Madame, Monsieur,

Depuis l'annonce du passage au niveau 4 de la menace terroriste en Région de Bruxelles-Capitale et au niveau 3 dans le reste de la Belgique, la Ministre de l'Education et moi-même sommes en contact permanent avec les interlocuteurs qui participent aux réunions de coordination du Centre de crise.

Il ne revient en effet pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles de procéder à l'évaluation de cette menace et de déterminer les éventuelles mesures à prendre. Ce type de décision appartient aux autorités compétentes en matière de sécurité, s'appuyant notamment sur les éléments fournis par les services de Police ou la Sûreté de l'Etat.

Lors d'un échange au cours de la nuit, le Premier Ministre nous a indiqué que, selon l'analyse de l'OCAM, il n'existe pour l'instant aucune menace spécifique sur les établissements scolaires qui justifierait leur fermeture. Par conséquent, les établissements scolaires resteront ouverts ce mardi 17 octobre.

Le Premier Ministre a annoncé une présence policière renforcée partout dans la région bruxelloise, visant certains lieux spécifiques dont ceux accueillant des ressortissants suédois. Il a également appelé à une vigilance au sens large.

Je ne manquerai pas de vous revenir dans les prochaines heures en fonction de l'évolution de la situation, un Conseil national de sécurité étant prévu ce jour dans l'après-midi. Dans l'attente et par précaution, je vous invite à sensibiliser les membres du personnel au contenu du plan d'urgence interne de votre établissement, à maintenir les portes fermées en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves et des étudiants ainsi qu'à éviter autant que possible les regroupements devant l'établissement.

**Pierre-Yves JEHOLET**  
**Ministre-Président**